



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction de la  
Recherche, des  
Etudes Doctorales  
et de la Valorisation

# Avis de soutenance de thèse

**Monsieur Yannick CLAVE**

**Soutiendra publiquement sa thèse pour obtenir le grade de Docteur en HISTOIRE  
CONTEMPORAINE de l'Université d'Artois**

**Le 15/06/2018 à 13h30**

**Université d'Artois - Maison de la recherche, Salle R3 - Arras**

**Sujet de thèse** Les proviseurs de Lycée au XIXe siècle (1802-1914). Diriger un établissement scolaire, servir l'Etat, former la jeunesse

## Résumé

Placés en position d'interface au sein du système éducatif, entre les autorités supérieures nationales et académiques, les notables locaux, les élèves et leurs familles, mais aussi l'ensemble du personnel du lycée, enseignants inclus, sur lesquels ils ont autorité, les proviseurs occupent une position fondamentale. Créés en même temps que le lycée napoléonien, en 1802, les proviseurs bénéficient tout au long du XIXe siècle d'une construction de leur statut et de leur carrière par l'État. Véritables fonctionnaires d'encadrement intermédiaires, pour la grande majorité issus du monde de l'enseignement, de plus en plus fréquemment agrégés, les proviseurs sont soumis à une intense mobilité géographique, presque incontournable pour ceux qui veulent accomplir une belle carrière dont le sommet reste, symboliquement et matériellement, les lycées parisiens. Son travail au quotidien est considérable, à la fois dans et hors de son établissement où est il est toujours en représentation, alourdi par des tâches administratives de plus en plus chronophages ; la grande réforme de 1902, mise en œuvre après une enquête parlementaire inédite, n'y répond que partiellement. Le proviseur affirme également son rôle pédagogique, l'Institution attendant de lui une vraie capacité à se montrer comme un éducateur, et pas seulement comme un administrateur, ce que montre notamment le nouveau régime disciplinaire de 1890. Représentants de l'État républicain, les proviseurs se trouvent par ailleurs au cœur des enjeux politiques et religieux de leur temps, en particulier pour faire face à la rude concurrence que leur imposent les établissements congréganistes.

Mobilisant un ensemble varié de sources (textes officiels et réglementaires, dossiers personnels des fonctionnaires, archives départementales, documents privés), cette thèse repose sur une approche prosopographique, permettant d'étudier les parcours de carrière, les formes de mobilité professionnelle et les origines sociales de ces fonctionnaires sur la durée d'un long XIXe siècle, avec une attention particulière pour la IIIe République, moment où la construction du corps provisoral est renforcée. Les proviseurs peuvent en effet être envisagés comme un groupe socio-professionnel avec l'affirmation lente mais certaine d'une véritable identité de corps, en droit et en fait, qui n'exclut pas quelques spécificités, comme ces 108 proviseurs ecclésiastiques dont le dernier, pleinement soutenu par les autorités républicaines, ne prend sa retraite qu'en 1898.

## Membres du jury

- Monsieur Jean-Noël LUC - Professeur, Université de Paris-Sorbonne.  
Monsieur Philippe SAVOIE - Professeur, Ecole Normale Supérieure de Lyon. Rapporteur  
Madame Carole CHRISTEN - Maître de conférences, Université de Lille.  
Monsieur Yves VERNEUIL - Professeur, Université Lumière Lyon 2.  
Monsieur Bruno POUCKET - Professeur, Université de Picardie - Jules Verne. Rapporteur  
Monsieur Tristan LECOCCQ - Inspecteur Général, Education Nationale.  
Monsieur Jean-François CONDETTE - Professeur, ComUE Lille Nord de France. Directeur

Le Vice-président Recherche,  
Eric MONFLIER

## SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr